



Comment faire si je passe par un opérateur numérique ?

(Airbnb, Booking, Abritel, Gîtes de France...)

AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE

<https://ccselestat.taxesejour.fr>

1 À RETENIR



Même si une plateforme collecte la taxe de séjour pour votre compte, vous devez valider votre déclaration mensuelle. Si aucune nuitée n'a été louée en direct, la déclaration est validée avec 0 nuitée en direct.

2 LOGIGRAMME MENSUEL



Chaque mois : connectez-vous à votre espace hébergeur



Aucune location

Vous n'avez accueilli aucun séjour sur le mois.

Action : déclarer 0 nuitée et valider.



100 % via opérateur

Toutes les réservations passent par une plateforme qui collecte la taxe.

Action : 0 nuitée en direct + validation.



Direct ou mixte

Vous louez aussi en direct, et l'opérateur collecte la taxe.

Action : saisir les nuitées concernées

VALIDER LA DÉCLARATION MENSUELLE

Une déclaration non validée reste une déclaration en attente.



Point de vigilance : vérifiez auprès de votre opérateur qu'il collecte bien la taxe de séjour. S'il ne la collecte pas, vous devez collecter et déclarer les nuitées concernées sur la plateforme.



POUR NOUS CONTACTER

ccselestat@taxesejour.fr • 03 88 58 01 60

Édition janvier 2026 • page 1/2

<https://ccselestat.taxesejour.fr>

REPÈRES PRATIQUES CADRE JURIDIQUE

AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE

<https://ccselestat.taxesejour.fr>

3 CONTEXTE JURIDIQUE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour, une mise en demeure est adressée au redevable, qui dispose de 30 jours pour régulariser sa situation.

À défaut, la collectivité peut engager une procédure de taxation d'office et appliquer des intérêts de retard par mois manquant.. Le défaut de déclaration peut également entraîner une amende comprise entre 750 € et 12 500 €, avec une pénalité de 150 € par omission ou inexactitude constatée.

Références : articles L.2333-38 et L.2333-34-1 du Code général des collectivités territoriales.

4 LES 5 ÉTAPES CHAQUE MOIS

1

SE CONNECTER

Accédez à votre espace avec vos identifiants.

2

VÉRIFIER

Repérez les nuitées du mois : opérateur, direct, mixte.

3

SAISIR

0 nuitée en direct, ou les nuitées directes/mixte.

4

VALIDER

La validation mensuelle clôture votre déclaration.

5

CONSERVER

Les relevés opérateur et justificatifs.

5 SOLUTION MIXTE : CE QUI DOIT APPARAÎTRE



Exemple simple : en mai, votre bien est loué 8 nuits via une plateforme qui collecte la taxe et 3 nuits en direct. Votre déclaration mensuelle doit faire apparaître les 3 nuitées louées en direct. Les nuitées déjà collectées et reversées par l'opérateur ne sont pas ressaisies comme collecte directe, mais les justificatifs doivent être conservés.



À NE PAS FAIRE

- Ne pas ignorer la déclaration parce qu'une plateforme collecte.
- Ne pas laisser le mois en attente sans validation.
- Ne pas redéclarer comme collecte directe les nuitées déjà collectées par l'opérateur.



À VÉRIFIER AUPRÈS DE L'OPÉRATEUR

- Est-il intermédiaire de paiement ?
- Collecte-t-il la taxe de séjour pour votre compte ?
- Met-il à disposition un relevé mensuel ?
- Les dates et montants correspondent-ils à vos réservations ?



POUR NOUS CONTACTER

ccselestat@taxesejour.fr • 03 88 58 01 60